

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012

1) Renouvellement de l'adhésion au CNAS

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, accepte le renouvellement de l'adhésion au CNAS pour l'année 2012 ainsi que pour 2013.

2) Demande de subvention des restaurants du cœur

Pour faire suite à la demande de subvention des restaurants du cœur, le conseil municipal, après délibération et à 10 voix pour, accepte le versement d'une subvention de 100 euros.

3) Décision modificative au budget assainissement

Afin de faire face aux dernières factures de l'opération 12, "rue de la croix du mont", le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

- * Op° 13, "rue des jardins et place de Frontigny", article 2315 : - 25.000 euros
- * Op° 12, "rue de la croix du mont", article 2315 : + 25.000 euros

4) Examen de devis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire d'ajouter une isolation phonique à la salle communale de Mécleuves.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte les travaux et opte pour le devis de l'entreprise Matériaux Naturels de Lorraine pour un montant de 1.098,65 euros TTC.

5) Modificatif du règlement intérieur de location du foyer socio-éducatif du Lanceumont

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

* de modifier le règlement et d'ajouter l'article suivant : la mise en route du chauffage en période hivernale est obligatoire du 1er octobre au 31 mars. La facturation sera comptée d'office.